

Interpellation présentée par les députés:

*Mme et MM. André Reymond, Georges Letellier,
Robert Iselin, Gilbert Catelain, Yvan Galeotto,
Jacques Baud et Caroline Bartl*

Date de dépôt: 18 mars 2003

Interpellation urgente écrite concernant la violence à l'école

L'étude HSBC (Health Behaviour in School-Aged Children) menée en 1998 par l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et d'autres toxicomanies (ISPA) avec le soutien de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des cantons a mis en évidence ses données inquiétantes concernant la violence dans les écoles suisses. Lors des sondages effectués dans les classes, 15% des garçons et 5% des filles ont avoué avoir déjà apporté une arme (couteau, matraque, arme à feu, etc.) à l'école. Deux tiers des enfants interrogés ont déclaré qu'ils avaient été maltraités physiquement ou isolés socialement.

Malgré diverses mesures prises par les cantons, la violence à l'école reste un problème brûlant. Selon l'étude HSBC, la meilleure manière d'agir contre la violence à l'école consiste à prendre des mesures combinées impliquant simultanément la classe scolaire, l'organisation de l'école, le contexte familial des enfants, voire d'autres partenaires. De grands espoirs sont également fondés sur un concept de prévention allant encore plus loin, c'est-à-dire englobant le contexte communal social (travail social en faveur des jeunes, climat entre voisins), l'environnement informatif (médias, campagnes) et le contexte physique et matériel des jeunes (accès aux drogues, possibilité de recourir au soutien des parents et de l'environnement social).

C'est pourquoi nous désirons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat juge-t-il la situation en matière de violence dans les écoles publiques genevoises au début 2003 ?
2. Le Conseil d'Etat partage-t-il le point de vue selon lequel il y a un lien entre l'éducation donnée par les parents - et les manquements à cet endroit - et la violence à l'école ? Si oui, des mesures peuvent-elles être prises sous cet angle ? Si oui, le Conseil d'Etat entend-il prendre ces mesures ?
3. Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'une participation aux frais des mesures à prendre devrait être mise à la charge des parents qui n'assument pas leurs tâches éducatives ? Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il déjà prises ou envisagées dans ce contexte ?
4. Le Conseil d'Etat est-il aussi d'avis que la violence à l'école doit être combattue non seulement par des mesures préventives, mais aussi par la répression ? Le Conseil d'Etat soutient-il la prise de mesures disciplinaires sévères à l'encontre des élèves coupables de comportements violents, mesures qui pourraient conduire jusqu'à l'exclusion ? Les règlements scolaires ne devraient-ils pas être réactualisés ?